

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE COLMAR

COMMUNE DE WICKERSCHWIHR



**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil Municipal Extraordinaire de la Commune de Wickerschwihr
Séance du 16 décembre 2024
PV n°8/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 du mois de décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Wickerschwihr se sont réunis en séance extraordinaire dans la salle De Lattre, sur invitation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

Mme CARRE Sandrine
M. FLESCHE Christian
Mme FRIEH Nicole
M. LEY Richard
M. MEYER Philippe
M. NEYER François
M. RINGLER Adrien
M. RINGLER Jean-Jacques
M. SCHELCHER Jean-Luc
Mme TROESCH Corinne
Mme UTARD Danièle

La conseillère suivante est excusée et a donné procuration

Mme DAUSSE-CONTRERAS Lyubica a donné procuration à M. LEY Richard
M. DIETRICH Antony a donné procuration à M. SCHELCHER Jean-Luc

Le conseiller suivant est absent et non excusé

M. VAUVILLIER Lionel

Secrétaire de séance désigné

M. FLESCHE Christian

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr

Séance du 16 décembre 2024

A l'ouverture de la séance, Le Maire constate la présence de 13 conseillers présents ou représentés sur 14.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit : - Ajout de deux points supplémentaires :

- Finances – Point budget
- Projet « Parcours du cœur » : agrès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2024
3. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025
4. Finances – Point budget
 - 4.1. : Décision Modificative
 - 4.2. : Evolution Budgétaire
5. Validation de la mission maîtrise d'œuvre – Projet passerelle
6. Porte du Ried – Entrée Sud de Riedwihr
7. Projet « Parcours du cœur » : agrès

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Désignation d'un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2121-21 du CGCT.

M. Christian FLESCH propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Mme RUCH Katia, Secrétaire Générale, est proposée comme secrétaire auxiliaire.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

1. désigne M. FLESCH Christian en qualité de secrétaire de séance.
2. désigne Madame RUCH Katia, Secrétaire Générale, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2. Approbation le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2024

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Ce procès-verbal a fait l'objet d'un envoi aux conseillers sous forme électronique le 10 décembre 2024.

Il a été proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2024. Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Accusé de réception en préfecture
068-216803668-20241223-WICKCMPV161224-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr

Séance du 16 décembre 2024

3. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Ce point est présenté par M. le Maire

M. le Maire a informé, le Conseil Municipal, qu'une adjointe administrative avait demandé sa mutation dans une autre collectivité à partir du 1^{er} janvier 2025 et que la secrétaire générale allait, de facto, passer à temps complet.

De ce fait, le tableau des effectifs a été modifié en ce sens.

4. Finances – Point budget

Ce point est présenté par M. le Maire

4.1 – Décision Modificative

Ce point est présenté par M. le Maire

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

M. le Maire explique que des ajustements budgétaires, liés à des hausses de cotisations, sont nécessaires et de ce fait, il s'agit de créditer le chapitre 012 – charges à caractère du de personnel.

La Décision Modificative au budget 2024 est présentée et commentée en séance.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- 1. prend acte de la nécessité d'établir une décision modificative**
- 2. approuve la DM telle que présentée**
- 3. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

4.2 – Evolution Budgétaire

Ce point est présenté par M. le Maire

M. le Maire explique la fiche de situation financière de 2020 à 2024 reflétant la capacité d'autofinancement brute et nette de 2024.

Suite à la demande de Mme Utard, qui souhaitait un point de situation sur l'évolution du budget au vu de l'ordre du jour, M. le Maire a présenté et expliqué l'état de l'évolution au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, réalisé à la date du 12 décembre 2024.

M. le Maire a, également, fait un point sur les diverses subventions qui ont déjà été versées en 2024 et celles qui sont actées concernant l'aménagement de la rue du Général de Gaulle. Le montant des subventions qui ont été obtenues sont supérieures au **montant prévu au BP 2024.**

M. RINGLER relève que le projet de l'aménagement de la rue De Gaulle a pu être réalisé car la rue appartient au Département, ce qui n'est pas le cas de la Grand'Rue, qui a été donnée à la commune.

Accusé de réception en préfecture
068-216803668-20241223-WICKCMPV161224-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr**Séance du 16 décembre 2024**

M. le Maire expose une liste de propositions de projets pour 2025. Celle-ci a été commentée et discutée. M. RINGLER souhaite que le Conseil réfléchisse au projet de l'aménagement de l'ancien hangar communal.

M. le Maire demande que la Commission Bâtiments se réunisse pour discuter des projets.

M. le Maire précise qu'il n'y aura plus d'investissement à partir de juin 2025, le mandat municipal touchant à sa fin.

5. Validation de la mission maîtrise d'œuvre – projet passerelle

Ce point est présenté par Monsieur le Maire

Suite à la remise de l'avant-projet définitif par Visualing à la CEA, ce dernier a transmis l'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre complète pour le projet de la passerelle.

Cette offre comprend l'accompagnement pour le recrutement d'un Cabinet d'Etudes Géotechnique, afin de réaliser les études de sols nécessaires au projet.

Le coût de cette mission s'élève à 35 350 € H.T.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander un subventionnement du coût de cette mission auprès de la CEA au titre du Fonds Communal d'Attractivité ainsi que la Sécurité Routière.

Il précise également que toutes les demandes d'intention concernant les éventuelles demandes de subventions doivent être déposées avant la fin de l'année.

Suite à une discussion avec M. le Maire de la commune de Bischwihr, ce dernier s'engage à ce que la commune de Bischwihr participe à la réalisation de la passerelle en arguant que les habitants de Bischwihr profiteront, également, de la celle-ci.

Au vu de ce qui précède, M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la validation de la mission et de signer la convention de délégation.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- 1. décide de valider la mission de maîtrise d'œuvre proposée et de signer la convention de délégation avec le Cabinet Visualing,**
- 2. approuve le montant de 35 350 € H.T.,**
- 3. demande au Maire, le cas échéant, de déposer les demandes de subvention nécessaires à leur réalisation auprès de la CEA, de la Sécurité Routière, et tout partenaire potentiel pouvant s'inscrire dans ce cadre,**
- 4. charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Accusé de réception en préfecture
068-216803668-20241223-WICKCMPV161224-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr

Séance du 16 décembre 2024

6. Porte du Ried - Entrée Sud de Riedwihr

Ce point est présenté par Mr le Maire

Suite au Conseil Municipal du 25 novembre dernier, ayant validé les travaux d'enfouissement des réseaux secs à l'entrée de Riedwihr, la commune de Porte du Ried a présenté des travaux complémentaires de voirie, ainsi que les différentes estimations de coût liées aux travaux pour la partie de Wickerschwihr.

Mme UTARD demande, si au vu de la situation aujourd'hui, il ne faudrait pas relancer la question de l'échange.

M. le Maire explique les différents points.

- Au prorata de la surface, le montant des travaux de voirie, eaux pluviales, éclairage public et téléphone / fibre optique pouvant être imputé à la commune de Wickerschwihr pour la rue de la Chapelle est estimé à 24.132,74 €HT.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec
0 Voix POUR, 13 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

- 1. refuse le montant des travaux de voirie, eaux pluviales, éclairage public et téléphone/fibre optique, qui s'élève à 24 132,74 € H.T., tant que les terrains ne sont pas construits,**
- 2. décide de ce fait de ne pas donner suite**

- Le montant des travaux de voirie pouvant être imputé à la commune de Wickerschwihr pour l'aménagement d'un trottoir et des 3 accès route de Riedwihr est estimé à 19.479,88 € H.T.
- Le montant des travaux de téléphone / fibre optique pouvant être imputé à la commune de Wickerschwihr pour la dissimulation des 3 maisons route de Riedwihr est estimé à 3.292,14 €H.T ; hors travaux de génie civil en parties privatives à réaliser par les riverains.
- Le tout hors frais d'études et annexes ainsi que les travaux de câblage réalisés par Orange et Rosace.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- 1. valide le montant des travaux de voirie pour l'aménagement d'un trottoir et des 3 accès route de Riedwihr estimé à 19.479,88 € H.T.**
- 2. valide le montant des travaux de téléphone / fibre optique pour la dissimulation des 3 maisons route de Riedwihr estimé à 3.292,14 € H.T ; hors travaux de génie civil en parties privatives à réaliser par les riverains.**
- 3. autorise le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

Accusé de réception en préfecture
068-216803668-20241223-WICKCMPV161224-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr

Séance du 16 décembre 2024

M. le Maire précise, également, aux membres du Conseil Municipal, que suite à la délibération votant « Contre » le déplacement temporaire de panneaux à l'entrée de Riedwihr en Porte du Ried, ce dernier avait informé la commune de Wickerschwihr, que ce déplacement, le temps de la chicane provisoire, était préconisé par le Département.

Suite à cela, et afin de faire taire les rumeurs disant que la commune de Wickerschwihr bloque les travaux, M. le Maire a pris un arrêté municipal autorisant la pose de panneaux provisoire « Porte du Ried » sur un délai d'un an, soit jusqu'au 25 septembre 2025.

7. Projet « Parcours du cœur » : agrès

Ce point est présenté par Mme UTARD Danièle

Mme UTARD explique que dans le cadre du plan d'action « Village, ami des aînés », il a été proposé pour 2025 de créer un circuit du cœur.

Ce circuit pourrait être élaboré en plusieurs étapes en valorisant, les chemins existants, les bancs fabriqués en régie et en acquérant un ou plusieurs agrès
Au salon des maires des exposant proposaient des agrès « spécial seniors ».

C'est entre autres, le cas du **Banc Actif (cf. Photo 1)** : il s'agit d'un banc multiplaces adapté aux seniors avec de multiples fonctions de fitness, un appareil tout-en-un innovant et compact qui prend en charge une gamme unique d'exercices physiques.

Il est proposé, également, l'acquisition d'un pont escalier permettant de monter et descendre 2 ou 3 marches.



Photo 1 : Le Banc actif (IPITCUP)



Photo 2 : Application intergénérationnelle

Lesdits exercices peuvent être ceux initiés dans le cycle de Gym équilibre mais peuvent aussi être développés dans le cycle « ma démarche santé » à venir.

Installé près de l'aire de jeu, il pourra aussi avoir une orientation intergénérationnelle.

La CEA a lancé en cette fin d'année, un appel à projet 2025 (AAP) pour soutenir, entre autres, des actions de « Prévention de la perte d'autonomie et soutien aux proches aidants ». Le financement est soutenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la CARSA Alsace-Moselle, la MSA d'Alsace et l'AGIRC-ARCCO.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal Extraordinaire de Wickerschwihr

Séance du 16 décembre 2024

Le projet de banc actif pour le circuit du cœur pourrait totalement entrer dans les objectifs de l'AAP qui prévoit entre autres « **d'accompagner les personnes de 60 ans et plus afin qu'elles adaptent leurs habitudes de vie et ainsi évitent, limitent ou retardent la perte d'autonomie.** »

Cet agrès pouvant être subventionné à 100 %, ne pourra pas être mis en investissement amortissable.

44 personnes du village et de plus de 60 ans sont en cours de sensibilisation de l'importance de l'exercice physique. Ces séances sont soutenues par la conférence des financeurs. L'acquisition d'un tel équipement pourrait permettre de poursuivre l'action et de l'ouvrir à d'autres personnes.

Il s'agira surtout de poursuivre l'activité physique de prévention des chutes et de l'équilibre pour l'ancrer dans le quotidien des villageois.

La commune peut contribuer en valorisant le temps de travail de salariés, la mise à disposition de locaux, la valorisation du bénévolat...

M. le Maire précise qu'il y a aussi, pour les communes de moins de 1 500 habitants, la possibilité de se faire subventionner, par le biais du Coup de Pouce Rural mis en place, par la Région Grand Est.

**Au vu des éléments présentés, et après débat, le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

1. **approuve le projet de banc actif, le pont escalier et tous les agrès pour le circuit du cœur**
2. **demande à Mme UTARD, Conseillère Municipale, le cas échéant, de déposer les demandes de subvention nécessaires à leur réalisation auprès de la CEA, de la Région Grand Est et tout partenaire potentiel pouvant s'inscrire dans ce cadre,**
3. **charge le Maire ou l'Adjoint au maire à signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

M. le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur investissement et tout le travail accompli durant cette année, et souhaite de très belles de fêtes d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 20h20.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Lundi 3 février 2025 à 19h00

Le Maire,
Richard LEY



Le secrétaire de séance,
Christian FLESCU

Absence de réception en préfecture
068-216803668-20241223-WICKCMPV161224-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024